

# SERVICE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## L'ACTION / LES ENJEUX

Le service développement durable intervient sur :

- La **gestion des déchets**,
- La recherche des **aides financières à l'investissement technologique** et à la sécurité (outils de production, véhicules...),
- Mise en valeur des entreprises intervenant sur des chantiers liés au patrimoine,
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

## COMMENT ÇA MARCHE ?

La **CAPEB vous informe** dans le cadre d'un accompagnement personnalisé par téléphone ou en entreprise.

## LES BÉNÉFICES DE CETTE ACTION

Les engagements et le positionnement de l'entreprise en matière de RSE, de respect de l'environnement, sont mis en valeur pour les marchés privés et publics.

## LE +

Cet accompagnement est financé par votre cotisation CAPEB. Les actions du service Développement Durable sont cofinancées par l'Union Européenne et l'ADEME.



"Daphné m'a aidé à valoriser la charte Artisan Engagé déchets pour un appel d'offre".



Daphné



Elsa



Vincent

VOS RÉFÉRENTS CAPEB